



Ville de LORRAINE

## ÉLECTIONS MUNICIPALES | RÔLE DES POSTES DISPONIBLES

### Scrutateur

Son rôle principal est d'assurer le bon fonctionnement du bureau de vote, exiger tour serment d'un électeur, assermenter, faciliter l'exercice du vote, assurer le secret du vote, dépouiller les votes et transmettre les résultats. Le scrutateur manipule les bulletins de vote.

### Secrétaire

Le secrétaire assiste le scrutateur. Il a la responsabilité de noter sur la liste électorale les électeurs ayant exercé leur droit de vote et de tenir à jour le registre de scrutin. Le secrétaire raye la liste électorale.

### Membres de la commission de révision

Composée de trois personnes (président, vice-président et un membre), le rôle de la commission de révision est de mettre à jour la liste électorale. Elle reçoit les personnes qui veulent demander des changements à la liste électorale (inscription, correction, radiation) et analyse les demandes.

### Membres de la table de vérification de l'identité des électeurs (TVI)

Le personnel de la TVI est responsable de vérifier l'identité de l'électeur qui n'est pas en mesure de le faire au moment de voter à l'aide des 5 pièces d'identité requises (à visage découvert).

### Personnes à l'accueil

Les personnes à l'accueil sont responsables d'ouvrir la porte, d'aider les personnes ayant besoin d'assistance et d'inviter l'électeur à sortir sa pièce d'identité. Il est également responsable de diriger les électeurs à la bonne section de vote.

### Substituts

Des substituts sont requis pour tous les postes (en cas d'urgence, de maladie, ou autre, d'un membre du personnel électoral). Ils doivent être disponibles durant les jours du vote par anticipation et/ou du scrutin au cas où un membre doit être substitué.